



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **10 novembre 2016**

Délibération n° 2016-1547

commission principale : **éducation, culture, patrimoine et sport**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement (EPL) et des établissements privés - Désignation de représentants du Conseil**

service : **Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'éducation**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Desbos

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 11 octobre 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mardi 15 novembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Claisse, Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beauteemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Passi (pouvoir à M. Jacquet), Brumm (pouvoir à M. Eymard), Mmes Frih (pouvoir à Mme Panassier), Laurent (pouvoir à M. Butin), MM. Vesco (pouvoir à M. Bernard), Aggoun, Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Blachier), MM. Havard (pouvoir à M. Huguet), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Sarselli (pouvoir à M. Barret), Servien (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

Conseil du 10 novembre 2016**Délibération n° 2016-1547**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement (EPLÉ) et des établissements privés - Désignation de représentants du Conseil**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'éducation

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 octobre 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 relative à l'orientation et la programmation pour la refondation de l'école de la République modifie les modalités de représentation des collectivités territoriales au sein des conseils d'administration et des commissions d'hygiène et de sécurité des établissements publics locaux d'enseignement (EPLÉ).

Les décrets d'application n° 2014-1236 et 2014-1237, parus le 24 octobre 2014, sont entrés en vigueur le 3 novembre 2014.

Le premier décret a pour objet la composition du conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement (EPLÉ), codifié notamment à l'article R 421-14 du code de l'éducation, et dispose que le nombre de représentants de la collectivité de rattachement (Métropole de Lyon) au sein des conseils d'administration des collèges s'établit à 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants.

Le second décret relatif à la composition de la commission d'hygiène et de sécurité des EPLÉ, codifié à l'article D 421-152 du code de l'éducation, prévoit la participation d'un représentant de la collectivité territoriale de rattachement choisi parmi les représentants titulaires ou suppléants du conseil d'administration et en son sein.

Elle peut également comprendre des personnes qualifiées.

Cette commission s'avère obligatoire pour les collèges dotés d'une section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) et facultative pour les autres établissements.

Par ailleurs, l'article L 442-8 du code de l'éducation organise la participation de la collectivité compétente aux réunions de l'organe des établissements privés sous contrat d'association, compétent pour délibérer sur leur budget.

A cet effet, la Métropole dispose d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au sein de leurs conseils d'administration.

Pour l'année scolaire 2016-2017, le territoire métropolitain compte 77 structures publiques et 36 structures privées.

II - Modalités de représentation

Par délibération n° 2015-0177 du Conseil du 23 février 2015, la Métropole a désigné ses représentants pour siéger au sein des conseils d'administration des collèges publics Colette et Gérard Philippe à Saint Priest ainsi que Professeur Dargent et Gilbert Dru à Lyon 3° comme suit :

Collèges publics	Titulaires	Suppléants
Colette (Saint Priest)	Mme Catherine LAVAL	Mme Doriane CORSALE
	M. Eric DESBOS	Mme Martine DAVID
Gérard Philippe (Saint Priest)	M. Eric DESBOS	Mme Catherine LAVAL
	M. Eric FROMAIN	M. Gilles GASCON
Professeur Dargent (Lyon 3°)	Mme Pascale COCHET	M. Pierre HEMON
	M. Gilles VESCO	
Gilbert Dru (Lyon 3°)	Mme Anne BRUGNERA	Mme Ludivine PIANTONI
	M. Gilles VESCO	

Suite à la démission de madame Catherine LAVAL de son mandat de Conseillère métropolitaine et de monsieur Gilles VESCO de ses représentations au sein des conseils d'administration des collèges précités, il appartient au Conseil de désigner trois nouveaux représentants titulaires et un suppléant ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

DELIBERE

1° - Désigne, pour représenter la Métropole de Lyon, pour la durée du mandat en cours :

Collèges publics	Nature de la désignation à effectuer au sein du conseil d'administration	Elu désigné
Colette (Saint Priest)	1 titulaire	Mme Nadia Messaouda EL FALOUSSI
Gérard Philippe (Saint Priest)	1 suppléant	Mme Nadia Messaouda EL FALOUSSI
Professeur Dargent (Lyon 3°)	1 titulaire	Mme Anne BRUGNERA
Gilbert Dru (Lyon 3°)	1 titulaire	Mme Catherine PANASSIER

2° - Maintient les autres désignations effectuées au sein du conseil d'administration des collèges cités ci-dessus tel que découlant de la délibération n° 2015-0177 du 23 février 2015.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 novembre 2016.